<u>Eurométropole - Direction des Relations européennes et</u> internationales

Coordonnées

Centre administratif Accueil du Direction des relations européennes et public : 4 rue Brûlée internationales 1 parc de l'Etoile 67000 67076 STRASBOURG CEDEX (FRANCE) **STRASBOURG** Téléphone : 00 33 3 68 98 50 00 (FRANCE) Téléphone : 00 33 3 68 98 74 11 Téléphone : E-mail : courrier@strasbourg.eu 00 33 3 68 98 74 11 http://www.strasbourg.eu https://www.strasbourg.eu/europe-international Formulaire de

Horaires d'ouverture et accueil du public :

De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Personnes responsables

Pia IMBS, Présidente de l'Eurométropole, Maire de la commune de Holtzheim Jeanne BARSEGHIAN, lère vice-présidente, Maire de la commune de Strasbourg, Relations transfrontalières, européennes et internationales

Personnes contact:

Renaud JACQUIN, Directeur Relations européennes et internationales Organigramme

Nature et statut de l'organisme :

Collectivité locale

Public visé

Habitants de Strasbourg et visiteurs

Objectifs et activités de l'organisme :

Gestion de la ville et l'Eurométropole de Strasbourg

Le territoire de l'Eurométropole comprend 33 communes membres, à savoir :

Achenheim, Bischheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Kolbsheim, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, La Wantzenau, Wolfisheim.

L'Eurométropole est une forme de coopération intercommunale qui introduit la notion de solidarité financière et de défense d'intérêts communs. Tout en préservant l'indépendance des communes, elle assure une meilleure gestion et ouvre un horizon de développements plus vaste dans les domaines qui relèvent de sa compétence.L'organisation de l'Eurométropole est calquée sur celle des communes.

```
Elle comprend :
un organe délibérant : le conseil eurométropolitain
un organe exécutif : le Président, aidé des vice-présidents.
```

Tout comme la Ville, l'Eurométropole exerce des compétences particulières et dispose de son propre budget.

Objectifs et activités en matière de coopération européenne :

- Jumelages : Strasbourg est jumelée <u>avec 5 villes en Europe</u> et dans le monde : Stuttgart, Dresde, Leicester, Boston, Ramat-Gan
- Participation à des réseaux de villes
- <u>Coopération transfrontalière</u> : par des projets concrets et destinée à rapprocher citoyens et autres acteurs à différentes échelles, locales et régionales.
- <u>Coopération Nord-Sud</u> et avec les pays en voie de développement à travers les actions de coopération décentralisée.
- Développement de la <u>vocation européenne de la ville</u> : Strasbourg est le siège de nombreuses institutions européennes et internationales
- Contribuer au rayonnement international de la cité
- Gestion de projets européens : projets de territoire et mise en œuvre des politiques européennes. Strasbourg bénéficie de financements européens et gère également des enveloppes de fonds européens pour les acteurs de son territoire.

Mise à jour : décembre 2025

Source de mise à jour : https://www.strasbourg.eu/europe-international

Mots-clefs :